

# Attestation

## ATTESTATION DE CONFORMITÉ AU RÉFÉRENTIEL DES ORDONNANCES PROTÉGÉES

(Arrêté du 31 mars 1999 modifié par l'arrêté du 18 juin 2009 fixant les spécifications techniques des ordonnances)

N° ATTESTATION : 30  
DATE DE DÉLIVRANCE OU DE RENOUVELLEMENT : 27 mars 2026  
FIN DE VALIDITÉ : 26 mars 2027

AFNOR Certification atteste que les ordonnances protégées, dont les dénominations et références commerciales sont précisées en annexe, commercialisées par la Société :

### LUQUET & DURANTON

2 ROUTE DE CALIFORNIE  
07104 ANNONAY CEDEX

ont été évaluées et jugées conformes aux exigences du référentiel des ordonnances protégées publié au Journal Officiel du 1er avril 1999.

En conséquence, la société est autorisée à faire référence à la présente attestation de conformité pour la fourniture d'ordonnances protégées destinées aux professionnels de santé.

Cette attestation, incluant son annexe, annule et remplace toute attestation antérieure.



SignatureFournisseur

**Julien NIZRI**  
**Directeur Général d'AFNOR Certification**

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00  
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - [www.afnor.org](http://www.afnor.org)

CERTIF 1417.4 11/2020



## ATTESTATION DE CONFORMITÉ AU RÉFÉRENTIEL DES ORDONNANCES PROTÉGÉES

(Arrêté du 31 mars 1999 modifié par l'arrêté du 18 juin 2009 fixant les spécifications techniques des ordonnances)

Annexe à l'attestation n°30

Marque commerciale : Luquet & Duranton

Code d'identification : P

### Références

#### commerciales :

Duplicata filigranées	14,8 x 21 17,5 x 21 21 x 29,7
Simple filigranées format	14,8 x 21 17,5 x 21 21 x 29,7
Triplicata filigranées format	14,8 x 21 17,5 x 21 21 x 29,7
Avec prédécoupe triplicata filigranées format	21 x 29
Simple filigranées format	21 x 29,7
Bizones	
Numérotées	
Pour usage vétérinaire	